

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 001-1567/09/CC

■ Adhésion de Marseille Provence Métropole au Gir Maralpin

DDEAI 09/3791/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Notre Communauté Urbaine a vocation à avoir une ouverture vers les projets structurants d'infrastructures et les grandes questions d'aménagement du territoire dans la Région et sur l'Arc Méditerranéen, comme en témoigne sa présence dans le suivi de la future ligne à grande vitesse vers Nice et l'Italie.

Le « Groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées Sud-Alpines et l'aménagement du territoire Maralpin » est une association transfrontalière créée en 1996, qui rassemble des compétences pluridisciplinaires de notre région et de la Ligurie et du Piémont en Italie (universitaires et experts, juristes, économistes, géographes, biologistes, géologues, ingénieurs etc...).

Elle est agréée au plan régional par la Préfecture de Région au titre de l'environnement.

L'association mène des activités dynamiques dans diverses directions et son site Internet en est l'illustration. Il peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.gir-maralpin.org/index2.htm>

Elle a participé à de nombreux débats de manière active sur les projets de grands équipements et d'infrastructures de transport de la Région, dans un esprit résolument ouvert sur l'arc Méditerranéen et sur l'Italie du Nord. Le GIR est membre de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT).

Ces dernières années, un de ses axes de travail a été la LGV PACA, sujet sur lequel le GIR a beaucoup publié et a été présent dans le débat qui anime la région, avec une préférence clairement exprimée en faveur des solutions desservant les grandes métropoles régionales.

Les travaux du GIR et sa contribution à l'avancement du dossier ont été salués par l'expert désigné par le Gouvernement pour lui remettre un rapport et proposer une solution en juillet dernier, l'Ingénieur Général Yves COUSQUER.

A ces divers titres, notre Communauté a un intérêt à être présente dans cette association qui travaille à l'aménagement du territoire régional dans un esprit orienté vers l'Italie du Nord, la dimension internationale du projet LGV PACA devant être développée.

Le coût de la cotisation d'adhésion est fixé pour 2009 à deux mille euros.

L'association a déjà approuvé le principe de cette adhésion comme membre "associé".

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;

- Le Code de l'Urbanisme;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'une participation de notre Communauté aux travaux du GIR MARALPIN,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion à l'association « Groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées Sud-Alpines et l'aménagement du territoire Maralpin (GIR) MARALPIN».

Le montant de la cotisation annuelle est de 2000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est désigné pour représenter la Communauté Urbaine au sein de cette association.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine, nature 6281, « concours divers », Fonction 820.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DEV 001-1567/09/CC

Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI